



Malgré les transferts sociaux, les disparités de niveau de vie restent fortes dans les villes

Dans le cadre des politiques redistributives qui concourent à réduire les inégalités de revenu, les ménages les plus modestes perçoivent des revenus sociaux financés par l'impôt, tels que les prestations familiales, les minima sociaux et les allocations logement. D'autres revenus de transfert - les pensions de retraite et les indemnités chômage - complètent le dispositif. Dans le Grand Est, le versement des prestations sociales permet d'augmenter de moitié le revenu des personnes les plus modestes, et de diminuer de plus de sept points le taux de pauvreté.

Les habitants des espaces urbains, et particulièrement des villes-centres des grandes agglomérations, sont les premiers bénéficiaires des prestations sociales et des allocations chômage. Malgré cela, le Grand Est est la troisième région de province où les inégalités dans les grands pôles sont les plus marquées.

On observe aussi que le poids des retraites est le plus important dans les moyens et les petits pôles urbains et leurs couronnes, à la population plus vieillissante. Côté contributions au financement des prestations, la part des impôts est la plus forte dans les couronnes des grands pôles urbains.

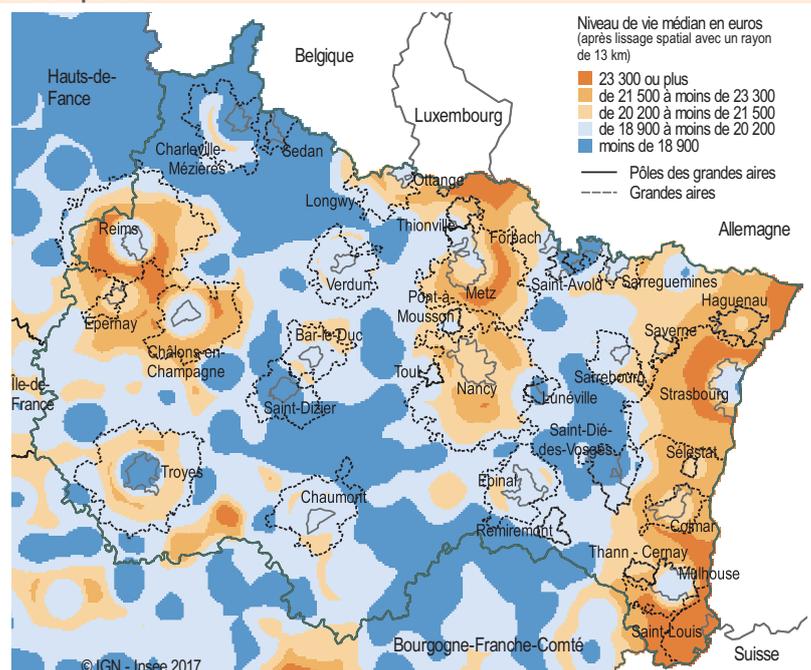
Christiane Kuhn, Elena Mironova, Sophie Villaume, Insee

En 2014, la moitié de la population du Grand Est dispose de moins de 20 418 euros par an et par unité de consommation (UC), soit moins de 1 702 euros par mois. Ce revenu disponible médian par UC, ou niveau de vie médian (*définitions*), est l'un des plus hauts après l'Île-de-France (22 522 euros), l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne (respectivement 20 944 et 20 470 euros). Il est ainsi supérieur au niveau de vie médian de France métropolitaine hors Île-de-France (20 031 euros par an).

Un niveau de vie médian faible dans les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et les Vosges

Cependant, au sein de la région, les disparités sont fortes. Les niveaux de vie sont élevés en Alsace, en Moselle et Meurthe-et-Moselle (près des frontières luxembourgeoises et dans le sillon lorrain), ainsi que dans la Marne, particulièrement dans les zones liées à la production du champagne (*figure 1*). À l'inverse, ils sont faibles dans

1 Des niveaux de vie élevés en Alsace, dans le sillon lorrain et les vignobles champenois



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-MSA, Filosofi 2014.

les Ardennes, la Haute-Marne et les Vosges. Dans les Ardennes, un habitant sur deux dispose de moins de 18 311 euros par UC et par an alors que dans le Haut-Rhin, le niveau de vie médian, le plus important de la région, se situe à 21 963 euros.

Toutefois, un niveau de vie médian élevé ne signifie pas nécessairement un faible taux de pauvreté, certains territoires pouvant rassembler à la fois des populations modestes et aisées. Dans le Grand Est, le niveau de vie des 10 % les plus modestes (premier décile) est inférieur à 10 846 euros, tandis que celui des 10 % les plus aisés (neuvième décile) dépasse 36 754 euros, soit 3,4 fois plus (figure 2). Ce rapport, qui est l'une des mesures usuelles des inégalités monétaires, est du même ordre dans l'ensemble de la France de province.

Avec de très hauts revenus près des frontières suisses, mais un taux de pauvreté de près de 20 % dans l'agglomération de Mulhouse, le Haut-Rhin est le département le plus inégalitaire de la région. Il partage ainsi le 5^e rang des départements de province les plus inégalitaires avec le Rhône et l'Hérault. À l'opposé, dans la Haute-Marne, le neuvième décile des revenus est le plus faible de la région, comme l'écart de niveau de vie entre les plus aisés et les plus modestes.

Les transferts socio-fiscaux augmentent de moitié les revenus des 10 % les plus modestes

Les disparités de revenus seraient toutefois plus importantes sans les effets compensateurs des prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales, prestations logement), et du prélèvement des impôts directs. La différence entre revenu disponible et revenu déclaré donne une estimation de ces effets (définitions).

Les plus modestes en sont les premiers bénéficiaires (encadré 1) : dans la région, le premier décile des revenus par UC passe ainsi de 598 euros à 904 euros par mois, soit une hausse de 51 % (figure 2). De même, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est réduite de plus de 7 points, passant de 21,4 % à 14,2 %. En revanche, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est inférieur de 6 % seulement à leur revenu déclaré par UC.

Au final, après prise en compte du paiement des impôts directs et de la perception des prestations sociales, le rapport entre hauts et bas revenus passe de 5,4 à 3,4 soit une réduction de 38 %, comme en France de province. Parmi les régions de métropole, c'est dans les Hauts-de-France que les transferts socio-fiscaux diminuent le plus les inégalités : -49 %, contre -28 % en Bretagne, où le niveau de vie des plus modestes est plus élevé qu'ailleurs.

2 Des disparités de revenus fortement réduites par les prestations sociales dans les Ardennes et l'Aube

Écart entre le revenu disponible par UC et le revenu déclaré par UC selon le département

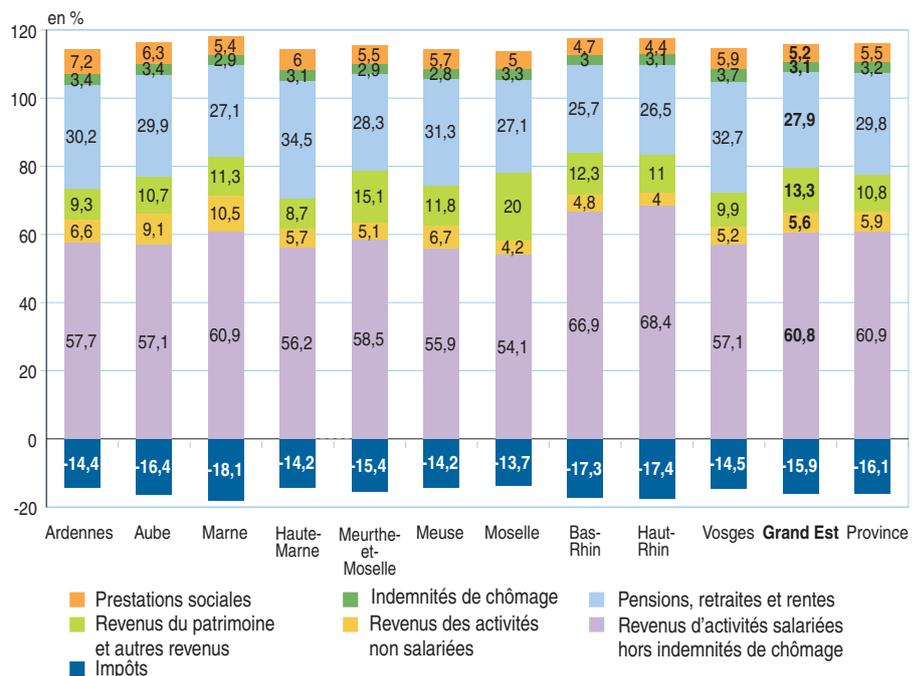
	Revenu disponible par UC (niveau de vie)				Écart entre le revenu disponible par UC et le revenu déclaré par UC (en %)			
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)
Ardennes	9 804	18 311	31 302	3,2	+77	+2	-6	-47
Aube	10 564	19 255	33 871	3,2	+63	+1	-8	-43
Marne	10 823	20 314	37 318	3,4	+51	-1	-9	-40
Haute-Marne	10 669	18 887	31 005	2,9	+50	+2	-6	-37
Meurthe-et-Moselle	10 786	20 398	35 873	3,3	+54	+0	-6	-39
Meuse	10 733	19 343	32 186	3,0	+44	+3	-5	-34
Moselle	10 820	20 403	36 947	3,4	+50	+1	-5	-36
Bas-Rhin	11 352	21 647	38 423	3,4	+47	+0	-6	-36
Haut-Rhin	11 231	21 963	41 432	3,7	+47	+0	-7	-37
Vosges	10 513	19 097	31 958	3,0	+52	+3	-5	-38
Grand Est	10 846	20 418	36 754	3,4	+51	+1	-6	-38
Province	10 785	20 031	35 493	3,3	+50	+1	-7	-38
Métropole	10 682	20 369	37 591	3,5	+50	+0	-8	-39

Lecture : dans les Ardennes, en 2014, la moitié des habitants dispose d'un revenu disponible annuel par UC (ou niveau de vie) inférieur à 18 311 euros. Le niveau de vie des 10 % des habitants les plus modestes ne dépasse pas 9 804 euros, tandis que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 31 302 euros, soit 3,2 fois plus. Par rapport au revenu déclaré par UC, le niveau de vie (après transferts sociaux-fiscaux) est accru pour les plus modestes (+77 %), tandis que celui des plus aisés est réduit (-6 %). Le rapport interdécile, mesure des inégalités, a ainsi diminué de 47 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-MSA, Filosofi 2014.

3 La part des prestations sociales et des indemnités chômage dans le revenu disponible est plus importante dans les Ardennes, l'Aube et les Vosges

Composition du revenu disponible des ménages selon le département



Note : les revenus du patrimoine et autres revenus incluent les revenus salariés perçus à l'étranger (encadré 2).

Lecture : les revenus d'activités salariées hors indemnités de chômage représentent 60,9 % du revenu disponible des ménages de la Marne ; les impôts réduisent le revenu disponible de 18,1 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Les Ardennes et l'Aube sont les deux départements qui bénéficient le plus des prestations sociales

Au sein de la région, les Ardennes et l'Aube sont les deux départements où la réduction des inégalités est la plus forte, et où la part des prestations sociales dans le revenu

disponible est la plus importante. Dans les Ardennes, 9^e département de France métropolitaine ayant le taux de pauvreté le plus élevé, les transferts socio-fiscaux augmentent le premier décile des revenus les plus faibles de 77 % (figure 2). Le poids de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages atteint

7,2 % dans les Ardennes et 6,3 % dans l'Aube, au-dessus de la moyenne de la région (5,2 %) (figure 3). Parmi les prestations sociales, ce sont les prestations familiales qui dominent, suivies par les minima sociaux et les prestations logement.

Dans le Grand Est, les impôts directs réduisent le revenu disponible des ménages de 16 %, comme dans l'ensemble de la province. Ils pèsent ainsi moins qu'en Île-de-France ou dans la région PACA (22 % et 18 %). Toutefois, la présence de hauts revenus dans la Marne place celle-ci au 3^e rang des départements de province où le poids des impôts est le plus élevé (plus de 18 %), au même niveau que les Bouches-du-Rhône et après les Alpes-Maritimes et le Rhône. De même, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin se situent parmi les dix premiers. À l'opposé, la Moselle est le département où la part des impôts est la plus faible (moins de 14 %), au même niveau que la Haute-Saône et après la Côte-d'Or. Mais ceci est dû en partie à la présence de frontaliers travaillant au Luxembourg, où l'impôt est prélevé à la source (encadré 2). Le poids des impôts dans le revenu disponible en Haute-Marne et dans la Meuse est également parmi les plus bas de France métropolitaine.

D'autres revenus de transfert contribuent au niveau de vie des ménages : les indemnités de chômage et les retraites. Contrairement aux prestations sociales, ils ne sont pas financés par l'impôt mais par des cotisations prélevées sur les salaires. Dans les Vosges, les Ardennes et l'Aube, où le chômage sévit particulièrement, les indemnités chômage contribuent davantage au revenu disponible des ménages que dans le reste de la région. Dans le département des Vosges, la part de ces allocations atteint 3,7 %, ce qui le place au 7^e rang parmi les départements de province.

Un taux de pauvreté particulièrement élevé dans les grands pôles urbains de la région...

C'est dans les villes, où se côtoient des populations modestes et des populations plus aisées, que l'effet des prestations sociales et des impôts sur les inégalités de revenus est le plus notable. Avec une offre de logements sociaux plus développée, les pôles urbains attirent les populations les plus fragiles, comme les familles monoparentales ou nombreuses et les jeunes

4 Dans les pôles urbains, le système socio-fiscal permet de nettement rehausser le niveau de vie des plus démunis

Écart entre le revenu disponible par UC et le revenu déclaré par UC selon le type d'espace

	Revenu disponible par UC				Écart du revenu disponible par UC avec le revenu déclaré par UC (en %)			
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)
Grands pôles	9 883	19 447	36 927	3,7	+93	+1	-6	-51
Couronnes des grands pôles	13 238	22 592	38 926	2,9	+17	-1	-7	-21
Couronnes multipolarisées des grands pôles	12 045	21 312	36 664	3,0	+27	+1	-4	-25
Moyens pôles	10 522	19 103	32 717	3,1	+58	+3	-5	-40
Couronnes des moyens pôles	12 290	20 376	33 109	2,7	+21	+0	-7	-23
Petits pôles	10 119	18 689	32 249	3,2	+72	+3	-5	-45
Couronnes des petits pôles	12 083	20 148	32 798	2,7	+22	+1	-6	-23
Autres communes multipolarisées	11 576	20 053	33 253	2,9	+27	+2	-5	-26
Communes isolées hors influence des pôles	11 199	20 228	36 576	3,3	+30	+1	-6	-28
Ensemble	10 846	20 418	36 754	3,4	+51	+1	-6	-38

Lecture : dans les grands pôles de la région, en 2014, la moitié des habitants dispose d'un revenu disponible annuel par UC (ou niveau de vie) inférieur à 19 447 euros. Le niveau de vie des 10 % des habitants les plus modestes ne dépasse pas 9 883 euros, tandis que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 36 927 euros, soit 3,7 fois plus. Par rapport au revenu déclaré par UC, le niveau de vie (après transferts sociaux-fiscaux) est accru pour les plus modestes (+ 93 %), tandis que celui des plus aisés est réduit (- 6 %). Le rapport interdécile, mesure des inégalités, a ainsi diminué de 51 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-MSA, Filosofi 2014.

ménages modestes. Dans les grands pôles de la région, qui accueillent la moitié de la population, le revenu déclaré médian est plus faible que dans l'ensemble des grandes agglomérations françaises. Le Grand Est se révèle, après les Hauts-de-France, la région où le taux de pauvreté dans les grands pôles serait le plus élevé avant prise en compte des transferts socio-fiscaux (27,1 %). Comme partout en France, c'est en particulier dans les villes-centres des grands pôles (définitions) que se concentrent les populations les plus modestes. Sans le versement des prestations sociales, le taux de pauvreté y atteindrait 33,0 % contre 20,3 % dans les communes de banlieue. C'est aussi dans les grandes agglomérations régionales que les revenus sont les plus inégaux : le revenu déclaré des plus aisés y dépasse 7,7 fois celui des plus modestes.

Le prélèvement des impôts et le versement de prestations sociales permettent de réduire de moitié les inégalités dans les grands pôles (soit davantage qu'au niveau métropolitain), et un peu moins dans les moyens et petits pôles (figure 4). La part des prestations sociales dans le revenu disponible est ainsi plus importante dans les pôles urbains qu'en dehors. Elle s'établit à 6,8 % dans les petits pôles et 6,6 % dans les grands pôles, contre 5,2 % en moyenne dans la région. Elle atteint même 8,2 % dans les villes-centres des grands pôles. Parmi les prestations sociales, les minima sociaux et les allocations logement pèsent davantage dans le niveau de vie des habitants des villes que dans celui des autres ménages de la région (figure 5).

Malgré cela, les grands pôles demeurent les espaces les plus inégalitaires au sein de la région : le taux de pauvreté y reste élevé (18,2 %), et le niveau de vie des 10 % les

plus aisés s'avère plus de 3,7 fois plus haut que celui des 10 % les plus modestes. Ainsi, le Grand Est se situe au 3^e rang des régions de province où les inégalités dans les grands pôles sont les plus marquées, après l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le niveau de vie des habitants des pôles urbains dépend aussi davantage des indemnités de chômage, tout particulièrement dans les villes-centres où elles contribuent pour 3,7 % au revenu disponible, quelle que soit la taille du pôle.

... tandis que les couronnes périurbaines sont plus riches que dans le reste de la France

À l'inverse, dans l'espace périurbain et surtout dans les couronnes des grands pôles, les revenus sont plus élevés, avec moins de pauvreté. Le Grand Est est même la région de province où le taux de pauvreté dans les couronnes des grandes agglomérations serait le plus faible en l'absence de transferts socio-fiscaux (11,9 %). Ces zones concentrent des actifs aux revenus élevés souhaitant un meilleur cadre de vie, et bénéficient également de la proximité d'aménités positives (zones frontalières, cultures viticoles...). La part des prestations sociales dans le revenu, qui profitent surtout aux plus modestes, s'y révèle donc particulièrement faible. A contrario, le poids des salaires y est plus important : ils représentent 67,1 % du revenu disponible, soit 6,3 points de plus qu'au niveau de l'ensemble de la région. C'est également dans les couronnes des grands pôles que les impôts pèsent le plus dans le revenu disponible : ils le diminuent de 16,8 %, plaçant le Grand Est au 3^e rang

des régions de province pour la part des impôts dans ces territoires. Toutefois, en tenant compte du prélèvement des impôts et du versement des prestations sociales, le niveau de vie médian dans les couronnes des pôles de la région reste supérieur à celui de l'ensemble des couronnes périurbaines de France de province, et le taux de pauvreté y est le plus faible (7,5 %, à égalité avec le Centre-Val de Loire).

Dans les moyennes et petites aires urbaines, la population vieillit et la proportion des pensions de retraites est plus élevée qu'ailleurs, atteignant 32,6 % dans les moyens pôles. Dans les couronnes de ces moyens et petits pôles, et dans les espaces peu denses isolés des pôles, le poids des revenus non salariés, notamment agricoles, est aussi plus fort. C'est la même chose pour la part des revenus du patrimoine, surtout dans l'ancienne région Champagne-Ardenne où elle atteint 16,2 % contre 12,5 % au niveau métropolitain pour ce type de territoires.

Charleville-Mézières et Sedan : les deux grands pôles qui bénéficient le plus des prestations sociales

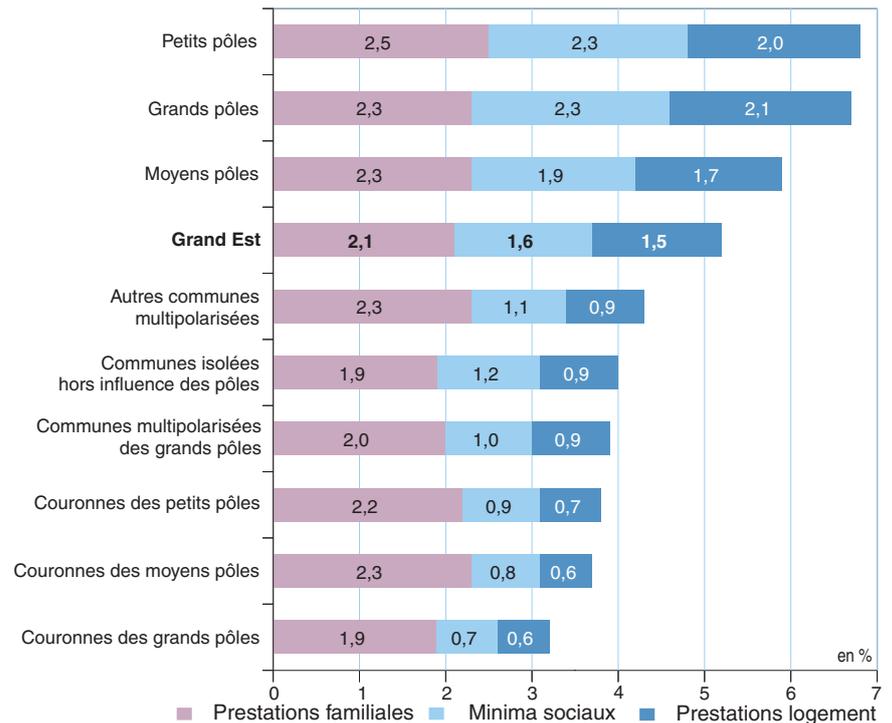
Parmi les grandes agglomérations de la région, Sedan et Charleville-Mézières se détachent. Ce sont celles où le revenu déclaré des 10 % des habitants les plus modestes est le plus bas, et où les inégalités apparaissent les plus fortes avant versement des prestations sociales et prélèvement des impôts. Les habitants de ces unités urbaines sont les premiers bénéficiaires des prestations sociales de la région, notamment des minima sociaux, devant Saint-Dizier et Lunéville (figure 6).

À l'opposé, dans l'agglomération de Bâle-Saint-Louis, le niveau de vie médian est le plus élevé de la région et le poids des impôts dans le revenu disponible des ménages y est le plus important, devant Nancy, Strasbourg et Épernay, tandis que la part des prestations sociales y est la plus faible. La présence de très hauts revenus en fait le grand pôle urbain de la région où les niveaux de vie entre les plus aisés et les plus modestes sont les plus hétérogènes.

Les unités urbaines de Haguenau, Saverne et Thann-Cernay s'avèrent les moins inégalitaires de la région avant transferts socio-fiscaux, le revenu déclaré des plus modestes y étant le plus élevé. C'est dans ces agglomérations, ainsi qu'à Thionville, que la part des prestations sociales dans le revenu disponible est la plus basse, juste après Bâle-Saint-Louis. Parmi les grands pôles d'emploi de plus de 100 000 habitants, Reims et Strasbourg sont les plus inégalitaires avant le versement des prestations sociales et le prélèvement des impôts. Ces dispositifs permettent d'y diminuer l'écart de revenu entre les plus aisés et les plus modestes de respectivement 59 %

5 Le niveau de vie des habitants des pôles urbains dépend davantage des prestations sociales

Part des prestations sociales dans le revenu disponible par UC (en %)

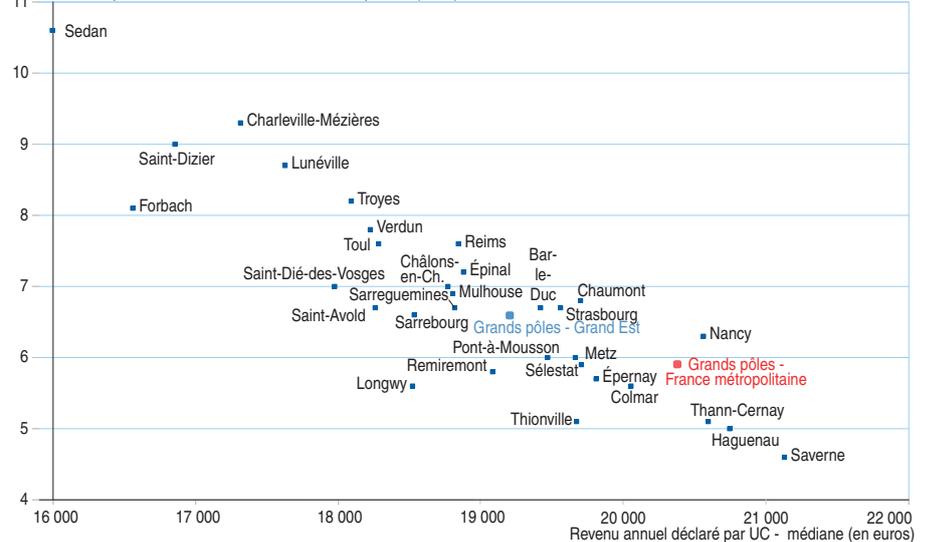


Lecture : en 2014, dans les petits pôles de la région Grand Est, les prestations familiales représentent 2,5 % du revenu disponible annuel par UC.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-MSA, Filosofi 2014.

6 Plus de prestations sociales dans les grandes agglomérations du Grand Est

Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)



Note : Bâle-Saint-Louis ne figure pas sur le graphique, son revenu déclaré médian par UC est de 25 792 euros, et sa part des prestations sociales dans le revenu disponible est de 3,4 %.

Lecture : dans l'unité urbaine de Sedan, le revenu déclaré médian par UC (avant transferts socio-fiscaux) est faible : 15 994 euros en 2014. Les habitants reçoivent davantage de prestations sociales, elles représentent 10,6 % de leur revenu disponible.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-MSA, Filosofi 2014.

et 55 %, soit les réductions les plus fortes pour ce type de territoire après la ville de Troyes (60 %). En effet, c'est dans cette agglomération que les prestations sociales, notamment les minima sociaux, pèsent le plus dans le revenu disponible des ménages, devant celles de Reims et de Mulhouse. Dans cette dernière, ce sont les prestations familiales qui comptent le plus.

Malgré les transferts socio-fiscaux, les revenus dans certains grands pôles restent très inégaux. C'est le cas notamment dans toutes les grandes unités urbaines de plus de 100 000 habitants, avec Strasbourg et Mulhouse en tête, Troyes seule faisant exception ; mais de plus petits pôles tels que Longwy, Colmar, Épinal et Sarreguemines sont aussi concernés. ■

Encadré 1

Les prestations sociales représentent 45 % du revenu disponible des plus modestes

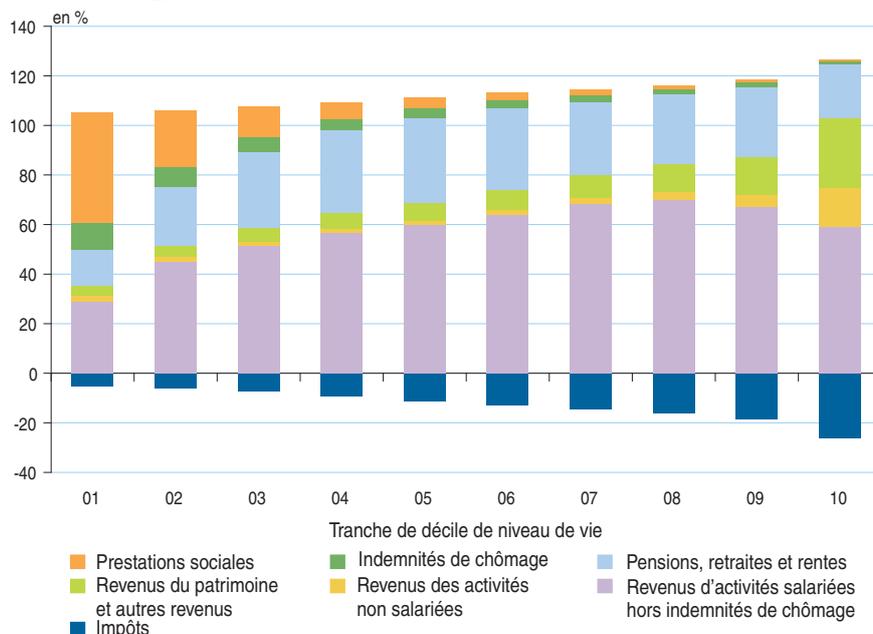
Parmi les habitants du Grand Est, le niveau de vie des 10 % les plus modestes dépend plus fortement des prestations sociales comparé à l'ensemble de la province. Celles-ci représentent 44,5 % de leur revenu disponible, soit 2,7 points de plus qu'au niveau national, hors Île-de-France, plaçant la région en deuxième position après les Hauts-de-France. Parmi les trois types de prestations sociales, les minima sociaux contribuent davantage au revenu disponible (16,9 %), particulièrement dans les Ardennes, l'Aube et en Meurthe-et-Moselle. Mais c'est surtout la part des prestations logement et celle des prestations familiales dans le revenu des plus démunis (15,3 % et 12,3 %) qui sont un peu plus élevées que dans l'ensemble de la province.

Le Grand Est se distingue également par une forte contribution des indemnités chômage dans le revenu des personnes les plus modestes : elles représentent 10,9 % du revenu disponible, soit le taux le plus important de toutes les régions de France métropolitaine.

Pour le reste de la population, ce sont les salaires et les traitements qui constituent la plus grosse partie du revenu disponible. Leur poids progresse avec le décile de niveau de vie, puis diminue pour les 20 % des habitants les plus aisés, au bénéfice des revenus de patrimoine et des activités non salariées.

Une forte part des prestations sociales et indemnités chômage dans le revenu des plus modestes

Composition du revenu disponible selon la tranche de décile de niveau de vie dans le Grand Est



Lecture : le revenu disponible des 10 % des personnes les plus modestes (niveau de vie inférieur au 1^{er} décile) provient à 44,5 % des prestations sociales ; les impôts réduisent leur revenu disponible de 5,4 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

Encadré 2

Les revenus des travailleurs frontaliers

En 2014, plus de 164 000 habitants du Grand Est travaillent dans l'un des quatre pays voisins : 44 % au Luxembourg, 28 % en Allemagne, 23 % en Suisse et 5 % en Belgique. Ces travailleurs frontaliers résident surtout en Moselle (43 %), dans le Haut-Rhin (25 %), le Bas-Rhin et la Meurthe-et-Moselle (14 % chacun). Le nombre de frontaliers a augmenté de 3 % entre 2012 et 2014, le Luxembourg attirant notamment de plus en plus de travailleurs résidant en France (+ 6 %).

Qu'ils soient imposés en France ou à l'étranger, les revenus perçus à l'étranger par les travailleurs frontaliers font l'objet d'une rubrique dans la déclaration de revenus française, afin d'être pris en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition. Toutefois, dans certains pays, notamment au Luxembourg, les impôts sont prélevés à la source, et les ressources des ménages percevant l'intégralité de leurs revenus dans ces pays ne sont pas toujours bien appréhendées (elles peuvent alors apparaître nulles dans les déclarations fiscales). Ainsi, dans les zones frontalières du Luxembourg, les indicateurs de revenus (et plus particulièrement le 1^{er} décile de revenu) sont probablement sous-estimés.

D'autre part, afin d'assurer une cohérence des traitements avec l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), les revenus perçus à l'étranger et déclarés en France sont

comptabilisés dans la source Filosofi dans la catégorie « revenus du patrimoine et autres revenus » à compter du millésime 2013 (pour le millésime 2012, ils étaient comptabilisés dans les « revenus d'activités salariées »). Ce changement n'a pas d'impact sur les indicateurs relatifs à la distribution des revenus déclarés par UC ou des niveaux de vie, ni sur les indicateurs de pauvreté. Les composantes du revenu peuvent en revanche être sensiblement modifiées dans certaines zones frontalières, avec une sous-estimation des revenus d'activité salariée, et une sur-estimation des revenus du patrimoine. Ainsi, entre 2012 et 2014, dans les zones d'emploi frontalières avec le Luxembourg, la part des revenus d'activités salariées dans le revenu disponible diminue de 71 % à 34 % à Longwy, de 71 % à 38 % à Thionville, et de 69 % à 61 % à Metz. À l'inverse, le poids des revenus du patrimoine et autres revenus augmente de 8 % à 45 % à Longwy, de 10 % à 42 % à Thionville et de 11 % à 17 % à Metz. Au niveau départemental, c'est en Moselle et en Meurthe-et-Moselle que l'impact est le plus important : la part des revenus du patrimoine et autres revenus y a augmenté de respectivement 10 et 5 points. En 2014, elle s'élève à 13,3 % dans la région Grand Est, soit 2,5 points au-dessus de la moyenne de province, et 1,5 point de plus qu'en 2012.

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2014, qui rapproche des données fiscales exhaustives de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu

déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite...).

Au niveau national, le dispositif Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

Définitions

Un **ménage fiscal** est constitué de l'ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

Le **revenu déclaré** (ou revenu fiscal) du ménage fiscal est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les **unités de consommation** (UC) permettent de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Elles sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

La **médiane** du revenu disponible par UC (ou **niveau de vie médian**) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes réside dans un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur, tandis que l'autre moitié réside dans un ménage qui présente un revenu par UC supérieur.

Les **déciles de niveaux de vie** partagent la population en dix classes de même effectif après que celle-ci ait été ordonnée par

niveau de vie croissant. Le **premier décile (D1)** est le seuil en dessous duquel se situent les 10 % des personnes ayant les plus faibles revenus. Le **dernier décile (D9)** correspond au revenu plancher des 10 % les plus aisés. Pour calculer le **rapport interdécile**, on divise D9 par D1. Ce rapport est l'une des mesures usuelles des inégalités monétaires.

Le **taux de pauvreté** correspond à la part de la population ayant un niveau de vie inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian (**seuil de pauvreté**). En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 12 221 euros annuels en 2014, soit près de 1 020 euros par mois.

Une **agglomération (ou unité urbaine)** est un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la **banlieue** du pôle.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes constitué par un **pôle urbain** (unité urbaine) offrant plus de 1 500 emplois, et par des communes non agglomérées ou unités urbaines (**couronne périurbaine**) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois, les « moyennes aires » (5 000 à 10 000 emplois) et les « petites aires » (1 500 à 5 000 emplois).

Une **commune multipolarisée** est une commune située hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Les **communes isolées** hors de l'influence des pôles sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

Pour en savoir plus

- Brière L., Robin M. « Revenus de transferts versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, novembre 2017.
- Argouarc'h J., Cazenave-Lacrouts M-C., « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- France, portrait social, *Insee Références*, édition 2016.
- Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.
- Challand C., Isel A., « Plus de mixité sociale dans les communes de banlieue des grandes villes que dans leur centre », *Insee Analyses Grand Est* n° 12, juin 2016.

